

En cdd depuis 9 mois sans durée minimale et sans date de fin

Par Cloob, le 02/03/2011 à 00:40

Bonjour,

Je suis en CDD depuis maintenant 9 mois pour remplacer une personne malade. Sur mon contrat je n'ai aucune date de fin, aucune durée minimale, seule la mention "j'usqu'au retour de M. XX " y figure. Je commence à me poser des question car cette situation ne m'arrange pas puisque je ne peut pas me progeter dans l'avenir...

Existe -il une durée maximum pour un contrat comme le miens ? Si la personne que je remplace reviens que dans plusieurs années suis-je obligé de rester dans cette situation pendant tout ce temps?

Merci d'avance à tous ceux qui pourrons m'aider.

Par **pepelle**, le **04/03/2011** à **13:42**

Vous avez un cdd à terme incertain, ce qui est parfaitement légal pour remplacer une personne absente. Il n'y a pas de maximum pour ce cdd. Il se termine au retour de la personne absente ou si elle est licenciée ou démissionne (ou fait une rupture conventionnelle)

Par contre le cdd à terme incertain doit obligatoirement comporter une durée minimale sinon vous êtes en droit de réclamer une requalification en cdi ...